

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2012/78 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	
Délibération n° DC2012/66	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 74

Votants : 81 (dont pouvoirs : 7)

Votes exprimés : 81 (100%)

POUR : 81 (100%)

CONTRE : 00

Le premier octobre deux mille douze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 24 septembre 2012

M. Jean Pierre BOSCHAT est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Françoise BUSQUET ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Chantal GIOT ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Joël CARRE ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOU ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Pierre THIERY ; Eric VENNER.

Représentés: Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à Monsieur DELAHAUT ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Monsieur ANCELME ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Madame PIERSON ; Monsieur Bernard GIRONDELOT donne pouvoir de vote à Madame FABRITIUS ; Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur COLSON.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PARC ARGONNE DECOUVERTE

Considérant l'insuffisance de crédits constatés au chapitre 011 « Charges à caractère général » et au chapitre 012 « Charges du personnel » du budget PAD (liée notamment à différents congés pour maladie et congé maternité, et à l'embauche d'un agent sur un emploi occasionnel) ;

Considérant la nécessité de procéder aux décisions modificatives du budget PAD ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

1° Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général	+ 15 000 €
<i>60612- Eau et électricité</i>	<i>+ 3 500 €</i>
<i>60623 – Alimentation</i>	<i>+ 4 000 €</i>
<i>60628 – Autres fournitures non stockées</i>	<i>+ 1 500 €</i>
<i>6064 – Fournitures administratives</i>	<i>+ 800 €</i>
<i>6068 – Autres matières et fournitures</i>	<i>+ 2 500 €</i>
<i>61522 – Bâtiments</i>	<i>+ 1 000 €</i>
<i>61558 – Autres biens immobiliers</i>	<i>+ 200 €</i>

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le : **11 OCT. 2012**
Et de sa publication ou notification le :

6156 – Maintenance	+ 800 €
6188 – Autres frais divers	+ 3 400 €
6236 – Catalogues et imprimés	- 2 700 €
Recettes de fonctionnement	
Chapitre 70 – Produits des services	+ 15 000 €
Article 7062 : Redevances et droits et services	+ 15 000 €
2° Chapitre 012 – Charges de personnel	+ 27 000 €
Dépenses de fonctionnement	
64131 – Rémunérations	+ 17 000 €
6451 – Cotisations à l'URSSAF	+ 7 000 €
6453 – Cotisations aux caisses de retraite	+ 1 000 €
6454 – Cotisations aux Assedic	+ 1 000 €
6455 – Cotisations pour assurance du personnel	+ 1 000 €
Recettes de fonctionnement	+ 27 000 €
Chapitre 70 – Produits des services	
7062 – Redevances et droits des services	+ 3 000 €
Chapitre 13 – Atténuation de charges	
6419 - Remboursement sur rémunération	+ 24 000 €

Fait à Vouziers, le 2 octobre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

